



Le harcèlement

Juillet 2025

Le harcèlement se manifeste par la répétition de paroles, d'actes ou de comportements violents, reposant sur **des rapports de domination ou d'intimidation, sans le consentement de la personne**. Ces agissements ont pour but ou pour effet de détériorer les conditions de vie de la victime, avec des conséquences sur sa santé physique ou psychique. Qu'il soit **moral ou sexuel**, le harcèlement peut toucher toutes les sphères de la vie (**personnelle, professionnelle ou sociale**) et concerne **toutes les catégories sociales**.

EXEMPLES DE SITUATIONS D'HARCÈLEMENT

1. Actes ou propos vexatoires
2. Menaces
3. Propos injurieux ou obscènes
4. Appels, SMS ou emails malveillants
5. Visites à domicile ou au travail

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES ?

Isolement, trouble du sommeil, perte d'appétit, perte d'estime de soi, angoisse, dépression, repli sur soi, démission, déscolarisation, tentative de suicide, ...



Il y a harcèlement **quelle que soit la relation entre les personnes** : collègues, amis, famille, hiérarchie, Le phénomène se prolonge parfois en ligne, on parle alors de **cyberharcèlement**.

C'EST UN DÉLIT PÉNAL

- La personne coupable de harcèlement risque **1 an de prison et 15 000 €** d'amende.
- Le harcèlement scolaire peut être puni jusqu'à **10 ans de prison et 150 000 euros d'amende**
- Le cyberharcèlement est sanctionné par des peines d'amendes et/ou de prison selon l'âge de l'auteur et de la victime. Les sanctions sont plus graves si la victime a moins de 15 ans : **jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende** (il s'agit d'une circonstance aggravante du harcèlement moral).
Source : service-public.fr

QUI APPELER ?

Le **17** (police ou la gendarmerie)
 Le **114** par SMS (services de secours)
 Le **3018** (PHARE : programme de lutte contre le harcèlement à l'école)
 Le **service social**
 A l'école : chef d'établissement, CPE, la vie scolaire, assistante sociale, etc.
 En entreprise : chef d'entreprise, les représentant du personnel, la DML et la DREETS, etc.



Face au harcèlement, tous sur le pont.

Le monde maritime s'engage pour la prévention du harcèlement moral et sexuel dans les armements. Retrouvez l'ensemble des ressources à disposition.

<https://harcèlement-toussurlepont.fr/>

Le présent support est un simple support d'information, il n'a pas de valeur juridique et ne saurait engager la responsabilité du SSM

